

Priorités communes

Progrès durable

Stratégie de douze mois du ministère des Familles

Décembre 2019



Message de M^{me} Heather Stefanson

Ministre des Familles



À titre de ministre des Familles du Manitoba, mes objectifs sont de protéger nos enfants, d'aider les personnes les plus vulnérables et de soutenir les familles manitobaines afin qu'elles puissent mener une vie digne et autonome sur le plan financier.

De toute évidence, l'atteinte de ces objectifs ne se fera pas sans une réforme majeure. Nous devons transformer fondamentalement la façon dont nous fournissons des services à la population manitobaine de manière à lui proposer un coup de main et non la charité.

Au cours de la dernière décennie, le ministère des Familles, qui souhaitait renforcer les liens familiaux et soutenir les personnes vulnérables, n'a jamais réussi à atteindre les objectifs qu'il s'était fixés à cet égard. Le nombre d'enfants pris en charge au Manitoba a doublé, ce qui a déstabilisé de nombreuses familles. Le nombre des bénéficiaires du Programme d'aide à l'emploi et au revenu a enregistré une hausse de plus de 11 000 clients, accroissant ainsi le nombre des personnes recevant des prestations gouvernementales. Enfin, la liste d'attente pour les services de garde d'enfants a doublé, et le Manitoba a invariablement obtenu le titre de capitale canadienne de la pauvreté infantile.

Le ministère des Familles a déjà pris des mesures pour inverser ces tendances, mais il reste encore beaucoup à faire. C'est la raison pour laquelle je suis fière de lancer, pour les familles manitobaines, un plan d'action qui orientera nos initiatives transformationnelles au cours des 12 prochains mois. Dans le présent document, vous trouverez les dix principaux domaines prioritaires du ministère des Familles pour l'année à venir ainsi que les priorités clés qui seront dévolues à ses divisions.

Je reconnais qu'une seule année ne suffira pas pour transformer notre façon de fournir des services à la population manitobaine. Cependant, les activités que nous mettrons en œuvre durant l'année qui vient dans l'ensemble du Ministère se concentreront sur les progrès importants que nous pouvons réaliser vers l'atteinte des objectifs énoncés dans le présent plan d'action.

Je crois fermement que le personnel du ministère des Familles saura innover et transformer sa manière de travailler et que, parallèlement à cela, nous parviendrons à améliorer notre façon de soutenir les organismes financés dans leurs efforts pour offrir à la population manitobaine les services de qualité axés sur les résultats qu'elle mérite.

À titre de ministre des Familles, je suis convaincue que le présent plan d'action aidera le Ministère à protéger nos enfants, à réduire la dépendance à l'égard des programmes gouvernementaux ainsi qu'à renforcer les liens au sein des familles et des collectivités du Manitoba.

Heather Stefanson,
ministre des Familles

Priorités communes – Progrès durable

Au ministère des Familles, notre vision est de faire en sorte que tous les bénéficiaires des services du Ministère soient soutenus dans leur développement personnel et leur recherche de stabilité et d'indépendance. Notre mission est d'assurer la sécurité des enfants, des particuliers, des familles et des collectivités, tout en favorisant leur développement, leur autonomie, leur bien-être et leur inclusion sociale.

Au cours des deux dernières années, le gouvernement du Manitoba a fait des progrès considérables vers la modernisation de sa fonction publique. Grâce à des mesures de réforme axées sur l'adoption de pratiques de gestion novatrices et à une restructuration minutieuse, nous sommes parvenus à réaliser des gains d'efficacité importants.

Malgré les nombreux progrès réalisés, nous sommes conscients de l'importance vitale que revêt la pérennité de nos programmes. Notre Ministère doit être sensible aux besoins des membres de la population manitobaine qui comptent sur les services sociaux et les mesures de soutien que nous leur offrons. Nous devons également aider le gouvernement à concrétiser ses priorités en matière de responsabilité financière, de réglementation responsable et de transparence publique.

Conformément à la stratégie de transformation de la fonction publique, le ministère des Familles s'est engagé à consentir des efforts de rationalisation, de modernisation et d'innovation dans le cadre de son travail. Il continuera d'offrir à la population des programmes et des services

de haute qualité, tout en contribuant à soutenir l'ensemble des efforts consentis par le gouvernement en matière de durabilité grâce à une gestion rigoureuse de ses ressources ministérielles.

Le présent document énonce les principaux domaines prioritaires du ministère des Familles pour l'année en cours.

1. Cadre pour le leadership

Le ministère des Familles s'engage à favoriser une culture organisationnelle qui est sensible aux idées du personnel et à l'innovation et qui soutient le leadership en milieu de travail.

Priorité – Renforcer les capacités en matière de leadership pour soutenir la transformation et travailler différemment

Fort des expériences en matière de perfectionnement du leadership et de changement de culture acquises au cours de la dernière décennie à Logement Manitoba, le Ministère a élaboré un cadre de principes pour le leadership dont l'objectif est de favoriser le changement et la transformation dans l'ensemble de notre Ministère.

Ce cadre se compose de six groupes de principes qui orientent le travail que les dirigeants du Ministère doivent réaliser pour faire évoluer notre culture organisationnelle :

- façonner un environnement de travail positif;
- soutenir le leadership et l'autorité;

- renforcer le respect et l'esprit d'équipe;
- créer une harmonisation stratégique;
- faire progresser l'apprentissage et l'encadrement;
- favoriser l'innovation.

Ce cadre s'accompagne d'un programme de formation de six semaines à l'intention des dirigeants, qui a été offert avec succès 12 fois dans l'ensemble du Ministère. Le programme a retenu l'attention d'autres ministères et, d'ici la fin de 2019, plus de 300 dirigeants du ministère des Familles et de dix autres ministères auront suivi ce programme. Nous continuerons d'investir dans le perfectionnement des compétences et des capacités en matière de leadership dans l'ensemble du Ministère, et ce, à tous les échelons. Nous nous engageons également à informer le personnel afin de promouvoir la transparence et une meilleure compréhension commune des initiatives de transformation en cours et de celles qui débiteront dans un avenir proche.

Les principales activités ministérielles et les importantes initiatives d'élaboration de programmes qui sont décrites dans les lignes suivantes peuvent être considérées comme les premières étapes du processus enclenché.

2. Relations avec les organismes et gestion des contrats

La Division de l'administration et des finances poursuit son travail visant à soutenir la stratégie de transformation du gouvernement et à améliorer la gestion financière responsable.

Priorité – Améliorer les processus pour amener les organismes à mieux harmoniser leurs fonctions de surveillance des programmes et des finances

À titre de priorité, la Section de l'obligation redditionnelle et du soutien des organismes d'Administration et Finances travaillera plus étroitement avec le personnel responsable de la prestation des programmes et des services au sein du Ministère pour veiller à ce que le soutien offert aux organismes financés repose sur une optique d'intégration des finances, des programmes et des services. Une meilleure coordination entre la surveillance des finances, des programmes et des services se traduira par l'utilisation d'une approche plus globale et cohérente dans le cadre des efforts de renforcement des capacités des organismes.

Ainsi, les employés de la Section de l'obligation redditionnelle et du soutien des organismes et les spécialistes des programmes et des services du Ministère se réuniront avec les organismes financés pour examiner avec eux leurs budgets, leurs plans stratégiques et leurs résultats au chapitre de la prestation des services. Dans le cadre de cette priorité, un soutien accru sera fourni aux organismes ayant besoin de l'aide du Ministère pour offrir les meilleurs services possible aux membres de la population manitobaine. Le processus mis en place permettra également de reconnaître et de favoriser l'autonomie des organismes, et le financement sera largement tributaire des résultats obtenus.

Priorité – Assurer une surveillance renforcée des conventions d’achat de services

La Division de l’administration et des finances jouera un rôle clé dans le maintien d’une surveillance renforcée des conventions d’achat de services du Ministère. À la suite d’un processus concurrentiel, le ministère des Familles a retenu les services de MNP, un important cabinet canadien de comptables agréés et d’experts-conseils qui travaille auprès des entreprises. Avec le soutien du personnel du Ministère, MNP procédera à un examen des pratiques de gestion des contrats du Ministère et formulera des recommandations visant à renforcer la gestion et le contrôle financiers.

Les objectifs poursuivis sont les suivants : améliorer les pratiques de gestion des contrats, établir des méthodes d’examen des dépenses à une échelle macroscopique, cerner des moyens de surveillance des dépenses globales et déceler les tendances. Un aspect important de ce projet consistera à offrir une formation et des outils de gestion du changement pour garantir l’utilisation par le personnel du Ministère de méthodes de gestion des contrats à jour et modernisées.

3. Services d’intégration communautaire des personnes handicapées

Au cours des dix dernières années, la charge de travail des Services d’intégration communautaire des personnes handicapées a augmenté de 46 %, et le budget du programme a augmenté de près de 130 %. Le Ministère reconnaît la nécessité de créer un système de

prestation des services et un modèle de financement plus justes, équitables et transparents.

Priorité – Poursuivre la mise en œuvre du modèle de financement de l’initiative Miser sur les capacités

En 2015, les Services d’intégration communautaire des personnes handicapées ont lancé une initiative de modernisation appelée *Miser sur les capacités*. Cette initiative a permis d’amorcer la transition du programme vers un modèle de financement reposant sur l’évaluation des besoins de soutien des personnes handicapées.

Les Services d’intégration communautaire des personnes handicapées ont progressivement mis en œuvre cette approche en n’appliquant les directives de financement qu’aux nouveaux participants. Cette mise en œuvre progressive a limité la perturbation des services au sein du secteur et a permis au personnel du programme de tirer des enseignements qui ont servi à parfaire le processus de mise en œuvre.

Le travail de mise en œuvre des nouvelles directives de financement se poursuit dans tous les volets du programme, et ce, tant pour les participants actuels que pour les nouveaux participants.

Priorité – Soutenir les organismes financés

Le Ministère concentrera ses efforts sur le renforcement des capacités et la pérennité des organismes. La collaboration du personnel des

programmes et du personnel des finances permettra de mieux harmoniser le soutien offert aux organismes financés en matière de surveillance des programmes et des finances.

Le Ministère examine le rôle des fournisseurs de services financés par les Services d'intégration communautaire des personnes handicapées et des travailleurs des services communautaires. L'objectif poursuivi est de définir plus clairement les responsabilités respectives et de réduire les chevauchements. Cela étant fait, le personnel des Services d'intégration communautaire des personnes handicapées se mêlera moins des activités quotidiennes des fournisseurs de services et pourra se concentrer davantage sur les services de protection, ses responsabilités réglementaires et l'assurance de la qualité.

Priorité – Rencontrer les membres du secteur pour favoriser l'innovation

Le Ministère continue de travailler avec nos partenaires et intervenants communautaires pour trouver des approches novatrices des enjeux en matière de politiques et de prestation des services.

Les Services d'intégration communautaire des personnes handicapées se sont engagés à travailler avec les organismes fournisseurs de services pour créer un plus grand nombre de services d'aide à la vie autonome et de cohabitation pour les personnes ayant des besoins de soutien allant de faibles à modérés. L'ajout de tels services devrait réduire la dépendance du programme à l'égard de résidences coûteuses faisant appel à un personnel de quart et favoriser une plus grande autonomie des participants.

De plus, les Services d'intégration communautaire des personnes handicapées ont travaillé à la conception et à la construction de résidences expressément conçues pour les adultes présentant une déficience intellectuelle qui ont des besoins complexes en matière de soutien comportemental.

Les revêtements intérieurs de ces résidences expressément construites pour cette clientèle doivent être conformes à des normes supérieures à celles applicables aux constructions résidentielles habituelles, chaque bâtiment étant conçu pour loger quatre résidents ayant des besoins importants en matière de soutien. Ces résidences créent un sentiment d'appartenance et aident les résidents à vieillir dans leur communauté.

Les Services d'intégration communautaire des personnes handicapées étudieront également de quelle façon ils peuvent mieux aider les adultes ayant une déficience intellectuelle à trouver un emploi. On estime que seulement 5 % de ce groupe démographique a un emploi rémunéré. Le Ministère s'est engagé à travailler avec nos organismes partenaires et le milieu des affaires pour aider ces personnes à participer activement au monde du travail.

Priorité – Effectuer une analyse de rentabilisation en faveur de l'octroi d'un financement fédéral aux participants membres des Premières Nations aiguillés vers les Services d'intégration communautaire des personnes handicapées hors réserve

L'une des principales sources d'aiguillage des Services d'intégration communautaire

des personnes handicapées est le système des Services à l'enfant et à la famille. De nombreux enfants et jeunes autochtones peuvent être pris en charge par les Services à l'enfant et à la famille lorsqu'il n'y a pas de services pour personnes handicapées et d'autres services de soutien connexes dans les collectivités des Premières Nations.

La hausse du nombre de cas enregistrée aux Services d'intégration communautaire des personnes handicapées découle en grande partie des besoins en matière de soutien des jeunes adultes autochtones qui quittent le système des Services à l'enfant et à la famille lorsqu'ils atteignent l'âge adulte. Le Ministère étudiera comment il pourra répondre à ces besoins de façon durable à l'avenir.

4. Services aux enfants handicapés

Les Services aux enfants handicapés continuent de fournir des services aux familles s'occupant d'enfants handicapés en s'appuyant sur une approche centrée sur la famille et fondée sur une évaluation des besoins.

Grâce aux changements apportés en continu aux activités et aux modèles de prestation des services, nous améliorerons l'efficacité et la qualité du programme. En faisant participer les familles et les intervenants à l'évaluation des programmes en vue d'y déceler des possibilités de renforcement de leurs services et processus, les Services aux enfants handicapés favorisent une culture axée sur l'amélioration continue.

Priorité – Coordonner les services avec les organismes des Services à l'enfant et à la famille

Les responsables des Services aux enfants handicapés s'efforceront d'améliorer la coordination entre les Services à l'enfant et à la famille et les Services aux enfants handicapés afin que les enfants reçoivent les services dont ils ont besoin en raison de leur handicap. L'équipe du Service unifié de soutien à la famille, composée d'employés des Services aux enfants handicapés et des Services à l'enfant et à la famille de Winnipeg, explore de nouvelles voies d'accès aux services pour les familles participant aux deux programmes. Cette équipe unifiée et spécialisée aide les familles qui ont un enfant handicapé et qui ont également des liens avec le système de protection de l'enfance.

Les familles reçoivent un soutien intégré grâce à une meilleure compréhension des besoins de l'enfant et de la famille.

Priorité – Renforcer les mesures de soutien à l'intention des proches aidants

Les Services aux enfants handicapés demeurent déterminés à créer et à renforcer les ressources destinées aux proches aidants et les réseaux d'entraide entre parents. Grâce au soutien qu'elles reçoivent pour accroître leur autonomie et leur résilience, les familles exercent une plus grande maîtrise ou influence sur l'aide offerte par les Services aux enfants handicapés à l'égard de leur enfant handicapé. Les Services

aux enfants handicapés s'engagent notamment :

- à poursuivre la transition vers le modèle des services de relève autogérés, dans le cadre duquel les familles gèrent elles-mêmes leur plan de relève;
- à créer et à améliorer progressivement des ressources Web destinées aux familles, une solution économique qui permet d'offrir aux parents de l'ensemble de la province un accès rapide à de l'information et à du soutien.

5. Stratégie d'aide à l'emploi et au revenu

Le Ministère est en voie d'élaborer, pour le Programme d'aide à l'emploi et au revenu, un plan stratégique visant à réduire les volumes des cas et l'accroissement des dépenses en aidant les clients à devenir autonomes sur le plan financier. Ce plan s'inscrit dans la foulée des efforts que nous continuons de déployer en faveur d'un changement de culture dans le secteur de l'aide sociale, un changement qui permet de reconnaître la capacité et la contribution des clients ainsi que leur droit de participer au marché du travail.

Ce plan est axé sur l'adoption d'une démarche de demande d'aide financière centrée sur le client et fondée sur une évaluation des besoins. Dans ce plan, on reconnaît également que l'efficacité des mesures prises par le Ministère pour aider les gens à accroître leur autonomie dépend de notre capacité à collaborer avec nos partenaires, c'est-à-dire les différents ordres de gouvernement ainsi

que les intervenants et fournisseurs de services de l'extérieur du gouvernement.

Le Programme d'aide à l'emploi et au revenu se concentrera sur la collaboration avec ces partenaires pour assurer la conception et la prestation des programmes et des mesures de soutien s'adressant aux prestataires du Programme d'aide à l'emploi et au revenu. L'efficacité de la nouvelle approche s'appuiera sur les efforts de collaboration de tous les secteurs et devrait avoir pour effet de réduire la dépendance des gens à l'égard de la fonction publique du Manitoba pour améliorer leur situation d'emploi. Voici quelles seront nos priorités à cet égard.

Priorité – Offrir des services dans le cadre d'Emplois sur Market et d'Emplois sur la 9

Emplois sur Market à Winnipeg est un centre d'emploi mis sur pied pour les adultes sans enfants qui ne sont pas handicapés et qui sont évalués comme étant prêts à intégrer le marché du travail. En reconnaissance de la réussite de cette approche, la mise sur pied du centre Emplois sur la 9 à Brandon a été annoncée ce printemps.

Priorité – Évaluations des besoins en services

Le Ministère continue de collaborer avec le ministère du Développement économique et de la Formation en vue d'accroître l'autonomie financière des clients du Programme d'aide à l'emploi et au revenu en améliorant leur situation d'emploi.

Le ministère des Familles et le ministère du Développement économique et de la Formation s'efforcent ensemble de trouver un fournisseur de services externe qui évaluera les besoins en services des personnes handicapées. Les évaluations menées contribueront à orienter les services de planification en matière d'emploi offerts à ces clients. Le ministère du Développement économique et de la Formation, en partenariat avec le ministère des Familles, a publié une manifestation d'intérêt en vue de trouver un fournisseur de services externe qui réalisera les évaluations des clients du Programme d'aide à l'emploi et au revenu inscrits dans la catégorie des personnes handicapées.

Les deux ministères collaboreront aussi à un projet dans le cadre duquel un organisme tiers fournira un soutien intensif en matière d'emploi et administrera des prestations à court terme. Le but de ce projet est de détourner du Programme d'aide à l'emploi et au revenu des candidats évalués comme étant prêts à intégrer le marché du travail et à suivre une formation et qui, autrement, seraient inscrits au Programme d'aide à l'emploi et au revenu.

Priorité – Mener des interventions ciblées

Grâce à des interventions ciblées, nous réussirons à faire entrer sur le marché du travail certains groupes de prestataires du Programme d'aide à l'emploi et au revenu. Les mesures de soutien seront axées sur des groupes de participants qui ont la capacité de joindre la population active, y compris les nouveaux arrivants, les parents célibataires avec des enfants d'âge scolaire, les clients du Programme

d'aide à l'emploi et au revenu vraiment prêts à entrer sur le marché du travail et les personnes handicapées.

Priorité – Élaborer un nouveau programme d'aide au revenu pour personnes handicapées

Dans la foulée des récents engagements du gouvernement, le ministère des Familles concevra un nouveau programme d'aide au revenu s'adressant aux personnes ayant un handicap grave et de longue durée. Le Ministère tiendra des séances de consultation dans les collectivités pour orienter l'élaboration du nouveau programme d'aide au revenu pour personnes handicapées.

Priorité – Répartir les volumes de cas

Nous veillerons ainsi à ce que le niveau de soutien fourni soit équitable et conforme aux besoins des clients évalués et aux priorités du gouvernement relatives aux mesures de soutien et aux services. Les clients ayant les besoins de soutien moins importants seront confiés aux employés responsables d'un plus grand nombre de cas, et l'autogestion sera au cœur des interventions menées auprès de clients plus autonomes.

Priorité – Soutenir l'autonomie

Les mesures conçues pour aider les clients à accéder à d'autres sources de revenus continuent d'être une priorité importante pour le Programme d'aide à l'emploi et au revenu. Dans ce contexte, la Section de soutien à l'autonomie aide les participants du Programme d'aide

à l'emploi et au revenu à comprendre le processus de demande d'emploi et à surmonter tout obstacle pouvant les empêcher d'accéder à d'autres ressources financières.

6. Logement

Logement Manitoba continue de collaborer avec des organismes communautaires, des partenaires privés, des organismes sans but lucratif et d'autres ordres de gouvernement à la création de logements sûrs et abordables dans notre province.

Priorité – Élaborer et mettre en œuvre un plan de transformation de Logement Manitoba, en se conformant autant que possible à la Stratégie nationale sur le logement du gouvernement fédéral

Parmi les principales activités mises en œuvre en vue de l'atteinte des priorités du Ministère cette année, mentionnons le travail mené par Logement Manitoba en vue de délaier son rôle actuel de fournisseur de logements au profit de ses responsabilités de bailleur de fonds et d'organisme de réglementation.

Le plan en cours d'élaboration pour Logement Manitoba a pour but principal d'accroître la viabilité du logement social dans notre province, ce qui se fera en modifiant la façon dont les logements sont actuellement gérés et fournis.

Le système actuel de subventions au logement est inutilement complexe. Le Ministère, en collaboration avec des partenaires, simplifiera le système de subventions afin qu'il réponde mieux aux besoins des locataires.

Logement Manitoba continuera de déléguer la gestion des services de logement aux secteurs sans but lucratif et municipal, et il poursuivra sa politique de remise en état et de vente d'actifs lorsque cela relève du bon sens. Logement Manitoba collabora avec les secteurs sans but lucratif et municipal pour veiller à ce que ces secteurs soient en mesure de prendre en charge un portefeuille de logements en croissance et que les personnes vulnérables ne soient pas en danger.

Le Ministère obtiendra des fonds fédéraux dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement qu'il utilisera pour moderniser son portefeuille de logements (p. ex. modernisation des immobilisations, expansion, désinvestissements, mixité des revenus) et réduire la dépendance à l'égard des subventions gouvernementales.

Logement Manitoba continuera de renforcer les capacités des fournisseurs en leur offrant des possibilités d'éducation ou de formation et en favorisant les regroupements. Une attention particulière sera accordée au renforcement des capacités des fournisseurs de logements destinés aux Autochtones, ces derniers étant visés dans une proportion démesurée par les mesures mises en place pour soutenir les personnes à faible revenu et répondre aux besoins en logement.

La priorité sera également accordée au soutien des populations qui se butent à des obstacles au logement supplémentaires (p. ex. les jeunes qui quittent le système de protection de l'enfance lorsqu'ils atteignent l'âge adulte ainsi que les femmes et les enfants victimes de violence familiale).

7. Services à l'enfant et à la famille

Le système des Services à l'enfant et à la famille est à la veille d'un changement fondamental. En effet, le 1^{er} janvier 2020, le gouvernement fédéral a annoncé l'entrée en vigueur de la Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières nations, des Inuits et des Métis.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2020, les organismes des Services à l'enfant et à la famille devront se conformer aux normes nationales prévues dans la loi fédérale lorsqu'ils fourniront des services aux enfants autochtones. Par ailleurs, les collectivités autochtones pourront aviser les instances fédérales et provinciales qu'elles ont l'intention d'exercer leurs compétences en matière de services à l'enfance en vertu de leurs propres lois. Une fois l'avis donné par une collectivité, le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et la collectivité autochtone auront un an pour conclure un accord de coordination trilatérale précisant la manière dont s'effectuera le transfert des responsabilités de la Province vers les collectivités autochtones.

Ce changement radical sera mis en place d'une manière progressive, et sa réussite nécessitera la formation de partenariats solides à tous les échelons – entre les gouvernements, les collectivités, les fournisseurs de services et, surtout, avec la contribution et la consultation de personnes qui ont été elles-mêmes sous la tutelle des Services à l'enfant et la famille.

Le plan visant la transformation des Services à l'enfant et la famille du Manitoba énonce bon nombre des principes clés qui orienteront l'approche manitobaine à l'égard de ce changement.

Priorité – Élaborer le Plan de transformation des Services à l'enfant et à la famille du Manitoba

Les responsables du Programme des services à l'enfant et à la famille et des quatre régies de services à l'enfant et la famille ont travaillé avec diligence à la mise en œuvre du Plan de transformation des Services à l'enfant et à la famille du gouvernement, et ce travail se poursuivra. Les objectifs de cette transformation sont de renforcer et de préserver les liens familiaux dans les collectivités, de réduire le nombre des enfants pris en charge et de raccourcir la période de tutelle. Bien que ces objectifs soient simples à formuler, la mise en œuvre de la transformation systémique qui sera nécessaire pour faire réellement bouger les choses est l'un des problèmes stratégiques les plus difficiles auxquels fait face notre Ministère.

L'élément clé de cette transformation systémique est l'établissement d'un nouveau cadre législatif pour les Services à l'enfant et à la famille. Une nouvelle loi établira un continuum robuste de services mettant davantage l'accent sur le soutien apporté aux enfants et aux familles avec l'aide et l'expertise des membres de la collectivité, y compris les fournisseurs de soins et les fournisseurs de services de l'extérieur du système des Services à l'enfant et à la famille. La nouvelle Loi sur les services à l'enfant et à la famille combinera la Loi sur les services à l'enfant et à la famille, la Loi

sur les régies de services à l'enfant et à la famille et le Règlement sur les régies de services à l'enfant et à la famille en une seule loi rédigée dans un langage clair et simple. Enfin, elle s'harmonisera avec les normes nationales prévues dans la Loi sur les services à l'enfant et à la famille du gouvernement fédéral.

Priorité – Établir une enveloppe budgétaire globale

Le nouveau modèle d'enveloppe budgétaire globale est conçu pour favoriser un changement transformateur en donnant aux régies et aux organismes des Services à l'enfant et à la famille la marge de manœuvre nécessaire pour commencer à affecter plus de fonds aux initiatives de prévention et d'intervention précoce. Dans le cadre du modèle d'enveloppe budgétaire globale, les régies affectent les budgets aux organismes des Services à l'enfant et à la famille, et ces organismes mettent ensuite en œuvre des solutions créatives pour soutenir les familles et éviter la prise en charge ou le maintien sous tutelle de leurs enfants. Cette nouvelle approche de financement favorise les objectifs de décentralisation des Services à l'enfant et à la famille et facilite le renversement de pratiques de longue date responsables du nombre croissant de prises en charge au Manitoba.

Un projet pilote reposant sur cette approche de financement a été mis en œuvre en 2017 et en 2018; les résultats ont révélé une diminution du nombre d'enfants pris en charge et des coûts associés à ces prises en charge.

Priorité – Transformer les ressources de placement d'urgence

Un autre aspect des changements systémiques requis concerne la conception et l'accessibilité des ressources de placement d'urgence. Le personnel du Ministère, de concert avec plusieurs fournisseurs de services communautaires et les régies de services à l'enfant et à la famille, travaille à l'élaboration d'un système d'intervention d'urgence dirigé par la collectivité qui sera adapté à la culture et plus sensible aux besoins individuels des familles et des enfants en situation de crise.

Tracia's Trust, la stratégie manitobaine de lutte contre l'exploitation sexuelle

Tracia's Trust, la stratégie manitobaine de lutte contre l'exploitation sexuelle, demeure une priorité importante. Cette stratégie, qui repose sur la collaboration interministérielle et qui est dirigée par les collectivités, prévoit de nombreux services et programmes s'adressant aux enfants, aux jeunes et aux adultes dans les domaines de la prévention, de l'intervention, de la législation, de la recherche et de l'évaluation.

En 2019, la Section de lutte contre l'exploitation sexuelle a publié un rapport de recherche intitulé « Collaboration and Best Practices to End Sexual Exploitation and Sex Trafficking in Manitoba » (collaboration et pratiques exemplaires pour mettre fin à l'exploitation sexuelle et au trafic sexuel au Manitoba). Ce rapport jette les bases d'une approche en amont visant à orienter et à harmoniser les interventions du gouvernement et des collectivités. Le ministère des Familles continue de travailler et de collaborer avec divers intervenants

à l'élaboration de solutions novatrices aux problèmes délicats et complexes qui touchent les jeunes gens du Manitoba dans les domaines de la santé mentale, de la lutte contre les dépendances, de la récidive et de l'exploitation sexuelle. Par ailleurs, un examen des systèmes du ministère des Familles et du ministère de la Justice est actuellement en cours avec l'objectif de mieux comprendre et d'améliorer l'interface entre ces deux systèmes et les voies de passage des enfants et des jeunes d'un système à l'autre. En ce sens, un groupe de travail examine activement les approches qu'ont utilisées avec succès d'autres administrations gouvernementales pour parvenir à réduire considérablement le nombre des jeunes incarcérés. Il est impératif que nous améliorions le sort de ces enfants et que nous réduisions, pour y arriver, le caractère intrusif des Services à l'enfant et à la famille et du secteur de la justice, à la faveur d'un accès à des mesures de soutien thérapeutique.

8. Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

Pour amorcer une réforme du système reposant sur l'offre d'un plus large éventail d'options de garde d'enfants aux familles, nous prendrons des mesures dans des domaines fondamentaux dans le but de concevoir et d'élaborer un modèle d'apprentissage et de garde des jeunes enfants adapté et viable. Ce processus permettra :

Priorité – Examen du modèle de financement du Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

Le 10 juin 2019, le gouvernement du Manitoba a publié une demande de propositions concernant la production d'un rapport final pour présentation au gouvernement du Manitoba en mai 2020. Les recommandations de ce rapport devraient orienter la modernisation du modèle de financement du Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants en s'appuyant sur une approche équitable, souple, axée sur les résultats et capable de répondre de manière proactive aux variations de la demande en services de garde.

Pour favoriser la souplesse du financement, le gouvernement s'est engagé à offrir une nouvelle indemnité transférable de garde d'enfants qui permettra d'alléger les frais de garde mensuels des familles qui en ont le plus besoin, quelle que soit l'option de garde d'enfants choisie. Cette indemnité aidera à couvrir les frais de garde d'enfants et pourra atteindre 500 \$ par mois pour 3 000 familles à faible revenu. Les familles pourront utiliser cette indemnité auprès de n'importe quel fournisseur de services de garde.

Priorité – Créer des places de garde d'enfants

Pour que l'on puisse commencer à offrir plus d'options de garde d'enfants aux familles du Manitoba, les mesures suivantes seront considérées comme étant prioritaires :

- lancement d'une subvention d'immobilisations destinée au secteur privé ou à but lucratif pour encourager l'agrandissement ou la création de garderies à but lucratif;
- maintien du crédit d'impôt pour

le développement des garderies, laquelle permet aux sociétés de créer de nouvelles places d'enfant autorisées pour leurs employés et la collectivité environnante, tout en favorisant l'établissement de partenariats avec le secteur privé.

Priorité – Soutenir l'Accord Canada-Manitoba sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

En 2017, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants ont signé le Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, lequel couvrira la période allant du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2028. Au cours des trois premières années visées par l'Accord Canada-Manitoba sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, le Manitoba recevra une allocation fédérale d'environ 46,8 millions de dollars pour soutenir et créer des services de garde abordables et de haute qualité.

Renforcer la capacité du secteur à améliorer la qualité du système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants est au cœur du plan d'action du Manitoba inclus dans l'Accord Canada-Manitoba sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. En tirant profit d'initiatives visant à accroître les compétences et les connaissances générales de la main-d'œuvre, nous parviendrons à offrir des services plus robustes et des programmes enrichis, tandis que nos fournisseurs auront la marge de manœuvre nécessaire pour offrir des services plus inclusifs et diversifiés qui répondront mieux aux besoins des familles manitobaines.

Parmi les mesures considérées comme étant prioritaires, mentionnons les suivantes :

- programme d'évaluation fondée sur les compétences s'adressant aux collectivités rurales;
- programme de perfectionnement professionnel de base à l'appui de l'approche du cercle de sécurité;
- accès à l'échelle de la province aux ressources de la Science of Early Child Development (SECD);
- formation sur la gouvernance des conseils d'administration;
- programme de mentorat visant à soutenir les garderies familiales.

9. Bureau de l'innovation sociale

Avec le soutien continu du Bureau d'Enfants en santé Manitoba, le Ministère crée un Bureau de l'innovation sociale qui servira de plaque tournante pour l'innovation sociale à l'échelle du gouvernement. Ce bureau est chargé de lancer des projets, en collaboration avec des entités socialement responsables à l'extérieur du gouvernement, dans l'objectif de trouver des solutions créatives aux problèmes sociaux.

Priorité – Rehausser la capacité d'investissement social en mettant l'accent sur les obligations à impact social

Dans le cadre d'un modèle d'obligations à impact social, le gouvernement provincial s'associera

à des fournisseurs de services pour cerner les problèmes sociaux qui pourraient être surmontés au moyen du modèle d'obligations à impact social.

Au moins un investisseur prête de l'argent pour couvrir les coûts d'un programme. Les obligations à impact social sont avantageuses pour les investisseurs, car elles cadrent avec leur responsabilité sociale d'entreprise. De plus, elles peuvent améliorer leur profil commercial tout en favorisant la croissance de leur secteur d'activités. Les investisseurs peuvent également obtenir un rendement du capital investi, selon la portée du projet.

De façon prioritaire, le Ministère s'engage à émettre de trois à cinq obligations à impact social durant l'année en cours.

10. Établissement des trois normes manquantes sous le régime de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains

La Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains exige l'élaboration de normes d'accessibilité édictant des politiques et des mesures visant à reconnaître les barrières, à les supprimer et à empêcher leur création.

Le gouvernement du Manitoba s'est engagé à élaborer cinq normes sous le régime de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains. Deux de ces normes ont été élaborées dans les domaines du service à la clientèle et de l'emploi.

Priorité – Élaborer les trois normes manquantes sous le régime de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains

Outre les deux premières normes d'accessibilité, soit celles relatives au service à la clientèle et à l'emploi, trois autres normes seront élaborées dans les domaines de l'information et de la communication, du transport et du cadre bâti. Le Ministère et le gouvernement du Manitoba devraient avoir terminé les consultations, reçu les recommandations finales et adopté toutes les normes sous le régime de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains d'ici décembre 2020.

Travailler différemment – une nouvelle vision pour la transformation

Le ministère des Familles a harmonisé l'ensemble des priorités de l'année en cours avec la vision du Manitoba pour la transformation de la fonction publique.

Nous avons à cœur de travailler différemment, et nos priorités sont établies de manière à assurer que le Ministère puisse fournir à nos clients le bon service au bon moment.

Il est impératif que la viabilité budgétaire demeure une priorité absolue dans toutes nos activités. Dans ce contexte, le gouvernement demandera à ses effectifs de mieux surveiller et soutenir les organismes que nous finançons.

Nous devons interagir avec les clients que nous servons et connaître à fond

leurs besoins, en gardant toujours à l'esprit qu'il faut faire davantage pour améliorer l'accessibilité, l'inclusion et la réconciliation.

Nous comptons une riche diversité d'employés qui font preuve d'intégrité et de créativité dans leur travail de tous les jours, et nous voulons continuer à améliorer leurs points forts et à tirer pleinement parti de leurs forces. Tisser des liens entre collègues et équipes nous permettra d'échanger nos idées et expériences pendant que nous collaborerons à la création de solutions novatrices, en sachant ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas.

Nous réorganiserons notre travail en conformité avec les priorités du gouvernement. Nous continuerons d'avoir des discussions franches sur ce à quoi ressemblera notre travail dans l'avenir et sur l'ampleur des changements qui nous attendent.

Nous pouvons respecter toutes ces priorités et nous le ferons en continuant de faire ce que nous faisons le mieux : servir la population manitobaine en faisant preuve d'intégrité, d'innovation et d'enthousiasme.

**La présente publication est disponible en d'autres formats,
sur demande.**